



Agression en bande, blessure et vol classé sans suite que faire ?

Par **Juuz**, le **24/05/2010** à **01:29**

Bonjour,

En décembre je me suis fais agresser par plusieurs personnes en sortant de boîte de nuit et ils m'ont volé une montre. J'ai eu plusieurs blessures et j'ai dû rester 3 jours à l'hôpital. J'ai ensuite porté plainte au commissariat après avoir identifier les personnes grâce à des photos. J'ai eu un ITT de 20 jours et je dispose de plusieurs certificats médicaux ainsi que de nombreuse photos des blessures. Les policiers ont retrouvé les personnes et, par la même occasion ma montre, ce qui prouve bien qu'il s'agit des bonnes personnes. Pourtant l'affaire a été classée sans suite.

Que puis-je faire ?

Par **Tisuisse**, le **24/05/2010** à **07:45**

Bonjour,

Prendre un avocat, faire appel de la décision de ce classement sans suite directement auprès du greffe du tribunal et vous constituer partie civile.

Par **Juuz**, le **24/05/2010** à **18:21**

Tout d'abord merci de votre réponse.

A votre avis combien cela risque de me coûter ? Bien que je pense que les prix soient très variés selon les avocats.

Je compte faire ça juste pour que ces personnes ne pensent pas que vu qu'il n'y a pas de suite à cette affaire ils peuvent recommencer sans risque.

Mais concrètement que risquent-ils ?

Merci.